

Conseil municipal du 23 octobre 2025

Bon pour affichage le 28 octobre 2025

PRESENTS : M BAILLY, Mme GRATEAU, M SOLIGNAC, Mme DEGENNE, M CHEMIN, Mme NALET, M PÉROCHON, M PASQUIER, Mme RÉAULT, Mme DECHEZELLE, M ROUX, Mme DEVEMY, Mme AUDINET, M CARTIER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTE EXCUSEE : Mme BERNARD donnant pouvoir à Mme AUDINET.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 19h10, sous la présidence du maire.

Secrétaire de séance : M ROUX.

1. ALIENATION PARCELLE CADASTREE AH 87. 25-049B

La parcelle cadastrale AH 87 située lieu-dit L'Écoterie est propriété de la Commune suite à la procédure d'acquisition dans le cadre d'un bien immobilier « *sans maître* ».

Le bornage aura prochainement lieu pour déterminer la superficie réelle de ladite parcelle car actuellement sur le plan cadastral elle a une contenance de 128 m².

Il convient donc aujourd'hui d'autoriser l'aliénation de cette parcelle à Monsieur et Madame LESUEUR-CALMETTES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- 1- **D'autoriser le bornage de la parcelle cadastrale AH 87, d'une superficie d'environ 128 m², située Village L'Écoterie,**
- 2- **De céder à Monsieur et Madame LESUEUR-CALMETTES Jean-Jacques le bien immobilier précité ;**
- 3- **De fixer le prix de vente à UN euro symbolique ;**
- 4- **De préciser que**
 - **Les frais annexes de cette aliénation, dont les frais de géomètre et de notaire, sont à la charge de l'acquéreur ;**
 - **le notaire désigné pour la rédaction de l'acte correspondant à cette cession est le Cabinet ROBLIN-LAUBERTIE SELARL, sis 1 Léon Berthier à Preuilly-sur-Claise (37290) ;**
- 5- **D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et toute pièce afférente à ce dossier.**

Adopté par 15 Voix POUR.

2. ACQUISITIONS FONCIERES POUR LA CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER, RUE DU STADE. 25-050B et 25-051

En vue de créer un chemin piétonnier le long de la rue du Stade et de la rue des Tilleuls, le Maire, en accord avec les propriétaires, propose d'acquérir des parties de parcelles appartenant à Monsieur Raymond JOLY (rue du Stade) et à Madame Florence MARCILLAUD (rue des Tilleuls) :

- A- **Division souhaitée visant une partie des parcelles rue des Tilleuls :**
- **Acquisition de 25 m² sur la parcelle AN 359**
 - **Acquisition de 54 m² sur la parcelle AN 362**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- 1- De donner un accord de principe pour acquérir au prix d'UN EURO symbolique une partie des parcelles, situées rue des Tilleuls, cadastrées AN 359 et AN 362 appartenant à Madame MARCILLAUD Florence.
- 2- De préciser que ces acquisitions foncières sont nécessaires pour créer un cheminement piétonnier afin de sécuriser la circulation des piétons entre le complexe sportif et l'avenue Hargarten.
- 3- De charger le Maire ou son représentant de mener à bien ce projet.

Adopte par 15 Voix POUR.

B- Division souhaitée visant une partie des parcelles rue du Stade :

- Acquisition de 127 m2 sur la parcelle AP 96
- Acquisition de 46 m2 sur la parcelle AP 287
- Acquisition de 67 m2 sur la parcelle AP 288

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- 1- De donner un accord de principe pour acquérir une partie des parcelles, situées rue du Stade, cadastrées : AP 96, AP 203 et AP 288 appartenant à Monsieur JOLY Raymond.
- 2- De préciser que ces acquisitions foncières sont nécessaires pour créer un cheminement piétonnier afin de sécuriser la circulation des piétons entre le complexe sportif et l'avenue Hargarten.
- 3- De fixer le prix d'achat à 1€ (UN EURO) le m².
- 4- De charger le Maire ou son représentant de mener à bien ce projet.

Adopte par 15 Voix POUR.

3. ACTUALISATION DU PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT- VEGETALISATION DES COURS DE RECREATION DE L'ÉCOLE MARCEL PILOT. 25-052

Afin que les partenaires publics aient la même information du plan prévisionnel de financement de l'opération de végétalisation des cours de récréation de l'école Marcel PILOT, il convient de valider le plan proposé tenant compte des nouvelles informations suivantes, en particulier les notifications des subventions reçues :

- FONDS VERT de la somme de 55.129 €
(L'AGENCE DE L'EAU a instruit le dossier de demande de subvention ; le montant des dépenses éligibles retenu est égal à 68.911 € sur une dépense totale de l'opération 246.380 €)
- FONDS DE COUCOURS 2024 / 2025 s'élevant à la somme de 32.912 €

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de végétalisation	218.920 €	Etat : FONDS VERT 25 %	55.129 €
		Grand Châtelleraut Fonds de concours (2024/2025)	32 912 €
Aire de jeux	12.834 €	Conseil Départemental : ACTIV02	30.215 €
		Europe FEADER	78.848 €
Maître d'œuvre	14.626€	Part communale : Autofinancement 20 %	49.276 €
TOTAL	246.380 €	TOTAL	246.380 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'actualisation du plan prévisionnel de financement précité pour l'opération de végétalisation des cours de récréation de l'école Marcel PILOT.

Adopte par 15 voix POUR.

4. CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX.

Une rencontre a eu lieu avec l'ASSTV (Association Service Santé au Travail Vienne) pour une mise à disposition d'un local afin qu'elle puisse recevoir 2 jours par mois les salariés des entreprises situées dans le bassin de vie de Pleumartin. Elle a visité les locaux communaux ; nous leur proposons les deux bureaux du RDC du centre social. Elle serait d'accord de les louer, en contrepartie une participation pour les frais (nettoyage des locaux, électricité, chauffage et eau) leur serait facturée à 100 € par mois.

Par ailleurs, nous avons rencontré les représentants du GRETA et de l'ACLEF qui utilisent actuellement la salle informatique située dans l'immeuble destiné à être démoli pour la construction de la micro-crèche. Ils sont d'accord pour s'installer dans la salle du premier étage du centre social pour leur session de formation qui a lieu 2 fois par semaine. Nous envisageons de leur proposer un loyer de 150 € par mois, soit 75 € chacun au lieu de 50 € facturé actuellement.

Le Maire propose de surseoir la décision car nous n'avons pas eu de retour d'accord de leur part.

À l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve de surseoir cette décision.

5. RECENSEMENT 2026 DE LA POPULATION -ENGAGEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS. 25-053.

Le Maire annonce à l'assemblée que le recensement de la population se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026 sur la Commune de PLEUMARTIN. Il rappelle que ce recensement a lieu tous les 5 ans.

En 2020, 2 Pleumartinois avaient été engagés pour être agents recenseurs. A ce titre, la rémunération brute forfaitaire qui leur était allouée s'élevait à 1.500 €.

Je vous propose de reconduire ce montant.

Pour l'année 2026, une dotation forfaitaire pour la réalisation de ce recensement serait de 2.239 € au lieu de 2371 en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **De créer 2 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du recensement de la population.**
- **De fixer pour chaque agent recenseur une rémunération brute forfaitaire de la somme de 1.500 €.**
- **De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026.**

Adopte par 15 voix POUR.

6. RENOUELEMENT A L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE. 25-054

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion de la Vienne propose une nouvelle convention d'adhésion à son service de médecine préventive à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce, pour une durée de six ans. La tarification est fixée à 88 euros par an et par agent à compter du 1^{er} janvier 2026.

Eu égard à l'importance de la prévention, de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de renouveler cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de six ans, au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne, selon les conditions indiquées dans la convention annexée à la présente délibération ;**
- **D'autoriser le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout autre document permettant sa mise en œuvre ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2026.**

Adopte par 15 voix POUR.

7. ACTUALISATION DES MODALITES D'APPLICATION DU TARIF POUR LES FRAIS DE CHAUFFAGE. 25-055.

La commune met à disposition la salle communale située au 1^{ère} étage du centre social et la salle polyvalente.

Lors des activités dans lesdites salles, le chauffage en période hivernale est mis en service ; cela génère une dépense pour la Commune.

Etant donné que ces salles sont mises gracieusement à disposition, il est proposé d'instaurer un tarif « frais de chauffage » lors de la mise à disposition des salles communales pour les activités à but lucratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

De fixer le tarif du chauffage à chaque utilisation pour les activités à but lucratif :

5 € le forfait unitaire pour la salle du 1^{er} étage du centre social

20 € le forfait unitaire pour la salle polyvalente ;

De préciser que ces tarifs seront appliqués pendant la période hivernale du 1^{er} novembre au 31 mars, à compter du 1^{er} novembre 2025.

Adopte par 15 voix POUR.

8. DENOMINATION DE RUE A L'ACCES AUX FUTURES CONSTRUCTIONS AU HAMEAU DE LA GERBUSSIÈRE. 25-056.

Le Maire indique qu'en janvier 2025 un permis de construire a été accordé pour la construction d'un lotissement comprenant sept logements locatifs, sur une parcelle située à la Pièce du Charreau. La future voie de desserte des logements dudit lotissement privé n'est désignée par aucun nom et, les futurs logements se doivent d'avoir une adresse postale normalisée, c'est-à-dire un numéro et un nom de rue.

A savoir : lors de l'achèvement de la construction dudit lotissement cette voirie sera rétrocédée à la Commune. Il convient de choisir un nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **de nommer la future voie, située à l'intérieur de la parcelle cadastrée AD 508 accueillant le Lotissement de la Gerbussière et, parallèle à la voie communale N° 16 : impasse de la Gerbussière ;**
- **de préciser que les futures maisons auront les numéros de 102 à 108 ;**
- **de préciser que cette voie sera incluse dans la voirie communale lors de sa rétrocession.**

Adopte par 15 voix POUR.

9. DENOMINATION DE RUE-ROUTE DE LA STATION D'ÉPURATION. 25-057.

Le Maire indique que la voie communale n°33 n'est pas désignée par un nom et que cette même voie dessert le chemin d'entrée d'une maison.

Il convient de la nommer afin de normaliser l'adresse postale de cette demeure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer la voie communale N°33 entre la rue Philippe de BEAUMONT et le hameau de l'Écoterie : Route de l'Écoterie.

Adopte par 15 voix POUR.

10. DECISIONS MODIFICATIVES. 25-058.

Le Maire laisse la parole à Annick GRATEAU qui explique le besoin de modifier le budget voté en avril dernier en raison des éléments suivants :

1/ réception de la notification de la subvention, au titre du FONDS VERT, pour l'opération de végétalisation des cours de récréation de l'école publique, d'un montant de 55.129 ;

2/ actualiser le montant des provisions des créances douteuses

3/ constater une opération d'ordre patrimonial concernant l'acquisition foncière dans le cadre des biens immobiliers « sans maître » enregistrée au nom de la Commune de PLEUMARTIN auprès des services fonciers de la direction départementale des finances publiques, comme suit :

SECTION CADASTRALE	N° PLAN	CONTENANCE en m ²	ADRESSE DU BIEN	VALEUR VENALE
AS	361	888	Pièces de Péterénard	89 € (QUATRE-VINGT-NEUF EUROS)
AK	469	243	Bournaveau	24 € (VINGT-QUATRE EUROS)
AK	229	3805	Bournaveau	300 € (TROIS CENTS EUROS)
AK	129	2294	Les Penivons	230 € (DEUX CENT TRENTE EUROS)
AI	68	681	La Grande Nauraie	68 € (SOIXANTE-HUIT EUROS)
AR	194	111	Les Chenavières	11 € (ONZE EUROS)
AD	321	126	Les Fromentaux	13 € (TREIZE EUROS)
AL	269	812	Pré Morineau	81 € (QUATRE-VINGT-UN EUROS)
AH	87	128	Village l'Écoterie	13 € (TREIZE EUROS)

Soit un total de 829 € à inscrire à l'inventaire communale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives comme suit

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
240349 MICRO CRECHE	55.129,00 €	1348 Autres	55.129,00 €
2111 (041) Terrains nus	829,00 €	10251 (041) Dons et legs en capital	829,00 €
TOTAL	55.958,00 €	TOTAL	55.958,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
681 Constatations de provisions	173,00 €	781 Reprise des provisions de l'année 2024	173,00 €
TOTAL	173,00 €	TOTAL	173,00 €

11. INFORMATIONS DIVERSES

11.1 REVISION PLU

Le Maire relate la réunion du 22 octobre 2025 avec, entre autres Catherine PERRIN responsable du service urbanisme de Grand Châtellerault qui est en charge du suivi et de l'élaboration du PLUi et de la révision du PLU de Pleumartin.

11.2 PROPOSITION CESSION TERRAIN DE L'IMPLANTATION ANTENNE RESEAU TELECOMMUNICATION

Après que le géomètre désigné par la société PHOENIX FRANCE ait effectué la division parcellaire, il s'avère que la superficie de la parcelle, utile à l'implantation de l'antenne réseau de télécommunication, s'élève à 41 m² au lieu de 36 m².

Après négociation, la société PHOENIX FRANCE nous propose un prix d'achat de 33.000 € au lieu de 32.000 €

11.3 RAPPORT 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Le syndicat EAUX DE VIENNE a publié sur son site internet le rapport précité ; l'adresse numérique est <https://www.eauxdevienne.fr/app/uploads/2025/09/RPQS-Rapport-complet-2024.pdf>.

Les travaux de EPA devront débuter au début du mois de novembre 2025 dans les voies suivantes : boulevard Gambetta, rue Rabelais et rue Descartes. La durée prévisionnelle des travaux est de 4 semaines.

11.4 PRESENTATION PSC (PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL)

Le Maire présente le PSC qui sera défini par arrêté municipal.

11.5 PLANNING DU MARCHÉ

26 octobre 2025	Sylvie DEGENNE / Lydie RÉAULT
02 novembre 2025	Céline DECHEZELLE / Éric BAILLY
09 novembre 2025	Audrey DEVEMY / Jacques PÉROCHON
16 novembre 2025	Jean-Pierre SOLIGNAC / Annick GRATEAU
23 novembre 2025	Flavien CARTIER / Sébastien ROUX
30 novembre 2025	Dominique CHEMIN / Annick NALET
07 décembre 2025	Marylise AUDINET / Céline BERNARD
14 décembre 2025	Philippe PASQUIER / Lydie RÉAULT

Le prochain conseil municipal se tiendra le Jeudi 27 novembre 2025 à 19 heures.

L'ordre du jour est épuisé ; le Maire a clos la séance à 23h00.